
Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sauf mention contraire, les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique. Sur le site d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/>), les chiffres essentiels pour les comparaisons internationales sont actualisés régulièrement. Aussi, la date d'extraction des données est en général mentionnée sous les figures. Par défaut, les données utilisées concernent les pays de l'Union européenne à 28 dans ses frontières de 2013 à 2018. Dans l'ouvrage, ce périmètre est désigné par UE. Quand le périmètre retenu est différent, le champ est précisé sous les figures.

Les fiches de l'ouvrage font référence aux régions géographiques définies par la division de la Statistique des Nations unies (<https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>). Les pays du nord de l'Union européenne regroupent le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Royaume-Uni et la Suède. Les pays de l'est de l'UE désignent la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Les pays du sud de l'UE réunissent, quant à eux, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal et la Slovénie, auxquels s'ajoute Chypre. Enfin, les pays de l'ouest de l'UE rassemblent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.c.a.	Non classé ailleurs
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale

*Julien Blasco, François Gleizes**

La pauvreté monétaire et la privation matérielle et sociale sont deux approches différentes de la pauvreté. La première, fondée sur le revenu du ménage, est définie de manière relative : le seuil de pauvreté dépend du niveau de richesse du pays. La seconde repose sur les conditions de vie et établit un même seuil pour tous les pays. Les personnes identifiées par ces deux approches de la pauvreté ne sont pas les mêmes, et cela a un impact sur les comparaisons entre pays de l'Union européenne (UE).

En 2016, 12,7 % de la population française et 15,7 % de la population de l'UE sont en situation de privation matérielle et sociale. La pauvreté monétaire, elle, touche 13,6 % des Français et 17,3 % des Européens. La France a un des plus faibles taux de pauvreté monétaire de l'UE et un taux de privation matérielle et sociale médian. Les deux taux sont corrélés, mais certains pays présentent des taux de pauvreté proches selon une définition et très éloignés selon l'autre. Au sein d'un même pays, les populations pauvres définies par ces deux indicateurs ne se recoupent que partiellement : en France, moins de 6 % de la population est touchée par les deux formes de pauvreté. Pour autant, dans la majorité des pays de l'UE, les populations exposées à l'un ou l'autre type de pauvreté sont relativement similaires du point de vue du statut d'activité, de la profession et de la configuration familiale. Les indépendants, les agriculteurs et les jeunes sont toutefois beaucoup plus touchés par la pauvreté monétaire que par la privation matérielle et sociale.

Les pays les plus aisés ont dans l'ensemble des taux de privation matérielle et sociale bien plus faibles que dans le reste de l'UE, mais leurs taux de pauvreté monétaire sont plus proches de la moyenne. Par ailleurs, les personnes en situation de privation matérielle et sociale dans ces pays ont un niveau de vie bien plus élevé, mais une satisfaction dans la vie du même ordre que leurs homologues des pays moins aisés.

Il existe plusieurs façons de définir statistiquement la pauvreté. Une première approche, appelée **pauvreté monétaire** relative, caractérise les ménages pauvres par un critère de **niveau de vie** qui dépend de la distribution des niveaux de vie du pays. Cette définition pose au moins deux problèmes : elle ne permet pas d'appréhender les différences de situation qui peuvent correspondre à un même niveau de vie, et elle oblige toute comparaison internationale de la pauvreté à mettre en perspective des populations définies par des seuils de pauvreté différents.

Une autre approche de la pauvreté, complémentaire de la précédente, consiste à mesurer les privations en matière de consommation et les difficultés budgétaires des individus. Ainsi, dans l'Union européenne (UE), une personne est réputée en situation de **privation matérielle et sociale** si elle déclare ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour accéder à un certain nombre de biens et services, considérés comme nécessaires à des conditions de vie

* Julien Blasco, François Gleizes, Insee.

décentes en Europe [Eurostat, 2018]. Cette approche, parfois qualifiée d'absolue, établit un seuil de nombre de privations qui est le même pour tous les pays.

Ces deux types de mesure de la pauvreté n'identifient pas forcément les mêmes populations [Lollivier et Verger, 1998]. Le dispositif européen EU-SILC (*encadré 1*) sur les revenus et les conditions de vie permet d'apprécier les différences et les points communs entre ces deux populations. Il permet également d'observer en quoi les comparaisons européennes de la pauvreté sont affectées par le choix de l'indicateur. En particulier, on peut se demander si le caractère absolu du seuil de privation matérielle rendrait les populations pauvres identifiées plus comparables d'un pays à l'autre.

La privation matérielle et sociale touche 12,7 % des Français et 15,7 % des habitants de l'UE

En 2016, dans l'UE, 15,7 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale, soit plus de 78 millions de personnes. Sont considérés en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés matérielles ou sociales parmi une liste de treize concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs (*encadré 2*).

Pour effectuer des comparaisons internationales, l'UE est partagée en deux grandes « régions », en se fondant sur la classification de l'Organisation des Nations unies (*figure 1*). La première région rassemble les pays du Nord et de l'Ouest¹, la seconde ceux du Sud et de

Encadré 1

Le dispositif EU-SILC

Le dispositif EU-SILC (statistiques sur le revenu et les conditions de vie) a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus et sur les conditions de vie des ménages, comparables pour les pays de l'UE. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission européenne sur ces questions. Les enquêtes qui constituent le dispositif EU-SILC collectent des informations sur les revenus de l'année N-1 ; les variables sur les privations matérielles et les conditions de vie des ménages portent quant à elles sur l'année N. Cela peut expliquer des écarts avec d'autres publications sur les niveaux de vie, qui retiennent l'année de perception des revenus, et non celle de l'enquête.

Le règlement prévoit des domaines dits « primaires » traités chaque année (démographie, revenus, exclusion sociale, travail, logement, éducation, santé) et des domaines dits « secondaires » sur des thèmes variables d'une année à l'autre (privations matérielles des enfants, endettement,

bien-être subjectif, etc.), qui ont été définis à l'initiative de la Commission à partir de 2005.

Les données exploitées ici proviennent principalement du dispositif SILC 2016, excepté pour la partie concernant la satisfaction dans la vie, qui exploite un module secondaire issu du dispositif SILC 2013. Une partie des résultats proviennent d'indicateurs directement calculés par Eurostat et téléchargés depuis leur site Internet en septembre 2018, l'autre partie est issue de calculs effectués par les auteurs sur les fichiers de micro-données. De légers écarts peuvent exister.

Pour la majorité des pays, le taux de valeurs manquantes sur l'indicateur de privation matérielle et sociale est inférieur à 2 %. Parmi les 7 pays pour lesquels il est supérieur à 2 %, il est relativement plus élevé dans les premiers quintiles de revenu aux Pays-Bas et en Suède, et dans une moindre mesure en France et en Finlande. Le fait que ce taux de valeurs manquantes soit plus élevé pour les plus bas revenus engendre une sous-estimation du taux de privation matérielle et sociale pour ces pays.

1. Respectivement Danemark, Finlande, Irlande, Royaume-Uni, Suède et Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas.

l'Est². Ce regroupement est géographique, mais aussi économique, car l'Europe du Nord et de l'Ouest ainsi définie rassemble les 11 pays ayant les plus hauts niveaux de vie médians de l'UE.

Le taux de privation matérielle et sociale varie de manière très importante selon les pays, allant de moins de 3 % en Suède à quasiment 50 % en Roumanie. À cet égard, les deux régions de l'UE présentent de grandes disparités : le taux de privation matérielle et sociale de l'Europe du Nord et de l'Ouest est inférieur de moitié à celui de l'Europe du Sud et de l'Est (respectivement 10,7 % et 21,3 %). L'Europe du Sud et de l'Est rassemble ainsi près des deux tiers des Européens en situation de privation matérielle et sociale, alors qu'elle concentre moins de la moitié de la population de l'UE.

1. Taux de privation matérielle et sociale par pays en 2016



Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

2. Respectivement Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovaquie et Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque. Ce regroupement diffère ainsi de celui de l'ONU en incluant les pays baltes et Chypre.

Le nouvel indicateur de privation matérielle et sociale

Établi en 2017, l'indicateur de privation matérielle et sociale de l'UE est défini comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors logements collectifs et habitations mobiles) incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Les treize éléments sont les suivants :

- avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile ;
- ne pas pouvoir se payer un repas contenant de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours ;
- ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant proche du seuil mensuel de pauvreté (environ 1 000 euros pour la France) ;
- ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle ;
- ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers ;
- ne pas pouvoir changer les meubles hors d'usage par manque de moyens financiers ;
- ne pas pouvoir se payer des vêtements neufs ;
- ne pas posséder au moins deux paires de bonnes chaussures par manque de moyens financiers ;

- ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque ;
- ne pas pouvoir se retrouver avec des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas par manque de moyens financiers ;
- ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière par manque de moyens financiers ;
- ne pas avoir accès à Internet par manque de moyens financiers.

Ce nouvel indicateur vise à améliorer l'indicateur de **privation matérielle**, utilisé entre autres pour calculer le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPÉ, [Beffy *et al.*, 2014]), et comptant parmi les dix indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable du gouvernement français. Cet ancien indicateur est composé de neuf éléments mesurés au niveau du ménage, dont six sont communs avec celui de privation matérielle et sociale. Trois éléments ont été supprimés de la liste (le fait de posséder une machine à laver, un téléviseur couleur et un téléphone), car leur trop grande fréquence dans la population ne les rendait pas pertinents pour définir un état de privation matérielle [Guio *et al.*, 2012]. Par ailleurs, des éléments relatifs à la vie sociale ont été ajoutés.

Proportion de personnes en situation de privation selon la dimension en 2015

en %

	France	Union européenne	Europe du Nord et de l'Ouest ¹	Europe du Sud et de l'Est ¹
Ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues	32,8	37,5	31,9	44,2
Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile	24,0	34,4	23,4	48,0
Ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage	23,7	29,4	20,4	41,1
Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque	14,7	16,0	11,7	19,4
Ne pas avoir une activité de loisirs régulière	12,6	15,6	12,3	21,8
Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz	8,9	11,5	8,6	16,0
Ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs	8,5	10,2	7,9	14,5
Ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours	7,3	8,5	5,8	11,3
Ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures ¹	5,8	4,9	3,0	7,0
Ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température	5,5	9,4	5,4	14,2
Ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas	5,3	10,7	8,0	15,7
Ne pas avoir de voiture personnelle	2,5	7,9	5,7	10,0
Ne pas avoir accès à Internet	2,1	5,5	2,4	8,4

1. Ces chiffres, non publiés par Eurostat, sont calculés par les auteurs.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en septembre 2018 et calculs des auteurs.

Encadré 2 (suite)

Les taux de privation mesurés par ces deux indicateurs sont proches : en 2016, le taux de privation matérielle (ancienne version) est de 15,7 % dans l'UE. En France, il est de 11,0 %, contre 12,7 % pour la privation matérielle et sociale. Parmi les Français pour lesquels les deux statuts de privation sont calculables¹, 8,6 % sont considérés en situation de privation selon les deux définitions, 4,1 % seulement selon la nouvelle définition et 2,3 % seulement selon l'ancienne définition.

Les différentes difficultés matérielles et sociales sont plus ou moins fréquentes dans la population, indiquant des degrés variables de gravité de la privation. La difficulté la plus fréquemment rencontrée par les Européens est de ne pas pouvoir

faire face à une dépense inattendue d'un montant de l'ordre du seuil de pauvreté mensuel (environ 1 000 euros en France) : c'est le cas, en 2015, d'un tiers des Français et des personnes vivant dans l'UE (*figure*). Vient ensuite le fait de ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile, une difficulté rencontrée par un quart des Français et un tiers des Européens. Dans la plupart des pays, ces difficultés sont rencontrées par la très grande majorité des personnes en situation de privation matérielle et sociale (plus de 80 %). À l'inverse, le fait de ne pas pouvoir se payer un accès à Internet est une privation rencontrée par seulement 5 % des Européens et 2 % des Français.

1. Soit 96,9 % de la population.

En outre, les pays aux plus faibles taux de privation matérielle et sociale se situent en Europe du Nord et de l'Ouest : les taux sont de 7 % ou moins dans six de ces pays (Autriche, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Ils sont plus élevés pour les autres pays de ce groupe : entre 9,4 % pour l'Allemagne et 13,3 % pour la Belgique, l'Irlande se distinguant avec un taux de 16,3 %. Les taux de privation matérielle et sociale sont plus hétérogènes dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est : ils sont de 12 % ou moins pour quelques pays (Estonie, Malte, Pologne, République tchèque et Slovénie), mais dépassent 30 % en Hongrie et en Grèce, et atteignent même 47 % en Bulgarie et Roumanie.

La France, avec un taux de privation matérielle et sociale de 12,7 %, occupe une position médiane au sein de l'UE. Au sein de l'Europe du Nord et de l'Ouest, son taux est le quatrième plus élevé, supérieur à celui de l'Allemagne et plus proche de celui de la Belgique ou du Royaume-Uni.

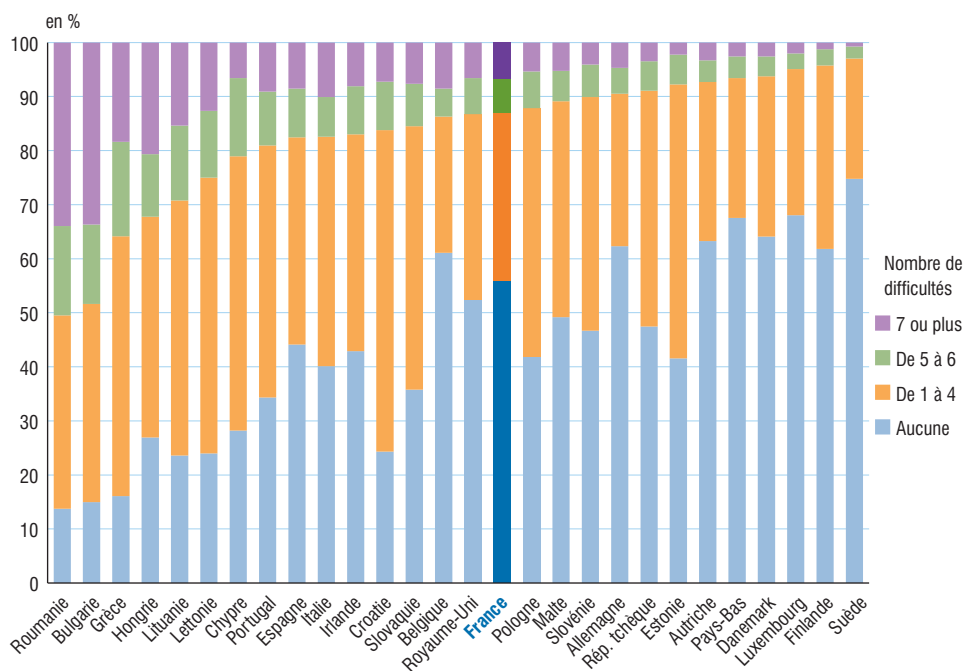
Les pays ayant un taux de privation matérielle et sociale faible ont aussi la plus forte proportion de personnes qui déclarent ne subir aucune des 13 difficultés retenues pour établir l'indicateur (*figure 2*). C'est le cas de plus de 60 % de la population de ces pays, mais de moins de 15 % des Roumains.

La pauvreté monétaire touche 13,6 % des Français et 17,3 % des habitants de l'UE

L'indicateur de privation matérielle et sociale est construit sur la base d'un nombre absolu de difficultés matérielles ou sociales. La pauvreté monétaire est en revanche appréhendée relativement à la distribution des niveaux de vie dans chaque pays : un individu est considéré comme pauvre au sens monétaire si le niveau de vie de son ménage est inférieur à un seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Les niveaux de vie médians étant très dispersés au sein de l'UE, les seuils de pauvreté le sont tout autant. En 2016, en **standard de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire en tenant compte des différences de prix entre les pays, un individu est considéré comme pauvre au sens monétaire si son niveau de vie est inférieur à 12 370 SPA en France. Ce seuil est plus de quatre fois supérieur à celui de la Roumanie et plus de 25 % inférieur à celui du Luxembourg.

2. Répartition de la population selon le nombre de difficultés matérielles et sociales en 2016



Lecture : en France, en 2016, 55,9 % de la population déclare ne subir aucune des 13 difficultés matérielles et sociales, 31,1 % en subissent entre 1 et 4, 6,2 % en subissent 5 ou 6 et 6,8 % en subissent 7 ou plus.

Note : les pays sont classés par taux de privation matérielle et sociale décroissant.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

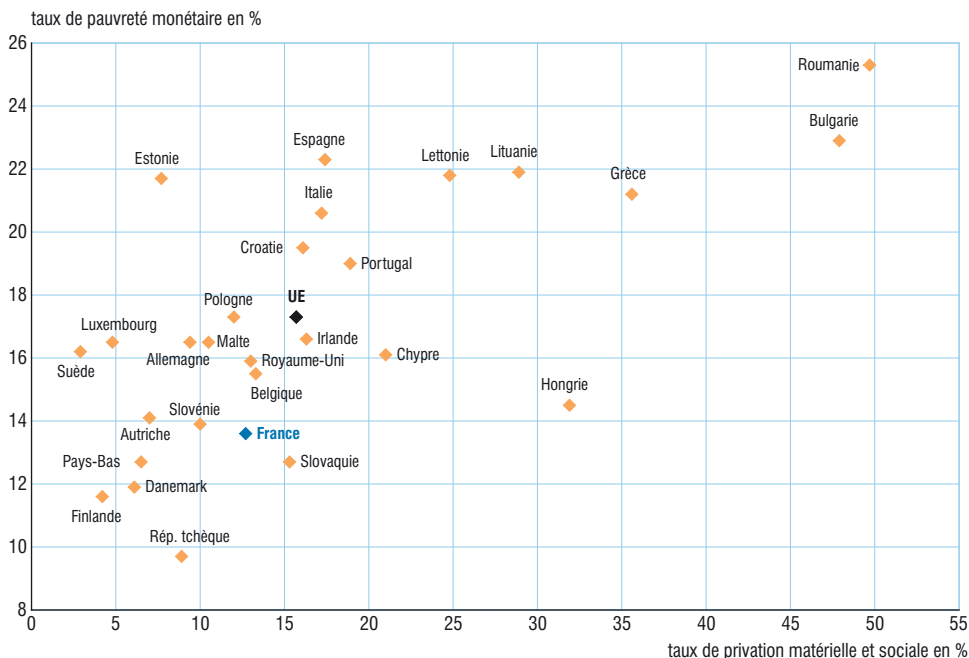
La pauvreté monétaire touche 17,3 % des habitants de l'UE, et les taux de pauvreté nationaux varient de 9,7 % en République tchèque à 25,3 % en Roumanie (figure 3). L'amplitude des écarts entre les taux de pauvreté monétaire est donc bien inférieure à celle observée pour les taux de privation matérielle et sociale. En France, le taux de pauvreté monétaire est de 13,6 %, soit le sixième taux le plus bas de l'UE et le quatrième plus bas d'Europe du Nord et de l'Ouest.

La majeure partie des pays aux plus faibles taux de pauvreté monétaire, tels la République tchèque, la Finlande ou le Danemark, présentent également de faibles taux de privation matérielle et sociale. Symétriquement, la plupart des pays aux plus hauts taux de privation matérielle et sociale (telles la Roumanie, la Bulgarie ou la Grèce) présentent des taux de pauvreté monétaire très élevés.

Cependant, certains pays aux taux de pauvreté monétaire similaires présentent des taux de privation matérielle et sociale très différents. Par exemple, la Hongrie et l'Autriche sont très proches en matière de taux de pauvreté monétaire (respectivement 14,5 % et 14,1 %), mais la privation matérielle et sociale touche 31,9 % de la population en Hongrie, ce qui en fait le quatrième pays le plus touché de l'UE, contre seulement 7,0 % en Autriche, l'un des taux les plus faibles de l'UE.

Le fait qu'un taux de pauvreté monétaire élevé puisse être associé à un taux de privation matérielle faible (et vice versa) est un constat qui se vérifie également dans le temps. En France et en Europe, le taux de privation matérielle et le taux de pauvreté monétaire ont parfois évolué dans des directions opposées (encadré 3).

3. Taux de pauvreté monétaire et taux de privation matérielle et sociale dans l'UE en 2016



Lecture : en France, en 2016, le taux de privation matérielle et sociale est de 12,7 % et le taux de pauvreté monétaire de 13,6 %.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

Encadré 3

Évolution du taux de privation matérielle et du taux de pauvreté monétaire dans l'UE depuis 2005

Au cours de la dernière décennie, les taux de privation matérielle¹ n'ont pas évolué de la même manière dans les différents pays de l'UE. En moyenne dans l'UE, le taux de privation matérielle a augmenté sous l'effet de la crise économique, passant de 17,3 % en 2009 à 19,6 % en 2012 (figure). Sur la période, il a augmenté d'un peu plus d'un point en Europe du Nord et de l'Ouest, principalement en raison d'une forte hausse au Royaume-Uni, qui s'observe aussi en Irlande. En Europe du Sud et de l'Est, cette progression est beaucoup plus marquée : le taux de privation matérielle augmente de 3,6 points sur la période, du fait de la très forte hausse dans les pays du Sud (en particulier Espagne, Grèce et Italie) et dans certains pays de l'Est (pays baltes, Hongrie et Bulgarie).

Sur la période 2012-2016, le taux de privation matérielle diminue au sein de l'UE, où il passe de 19,6 % à 15,6 %. Il en est de même en Europe du Nord et de l'Ouest (- 2,1 points), ainsi qu'en Europe du Sud et de l'Est, où la baisse est particulièrement forte (- 6,0 points). Dans ce groupe, seule la Grèce reste en 2016 à un niveau de privation matérielle supérieur à celui de 2012.

Le taux de pauvreté monétaire n'évolue pas forcément de la même manière que celui de privation matérielle. De 2007 à 2012, les deux taux évoluent de façon similaire. Cependant, alors que le taux de privation matérielle chute à partir de 2013, le taux de pauvreté monétaire poursuit son augmentation jusqu'à atteindre un maximum en 2016. Cette évolution contrastée pourrait s'expliquer par le redressement du niveau de vie médian

1. On utilise ici l'ancienne définition, afin de pouvoir remonter avant 2013 (encadré 2).

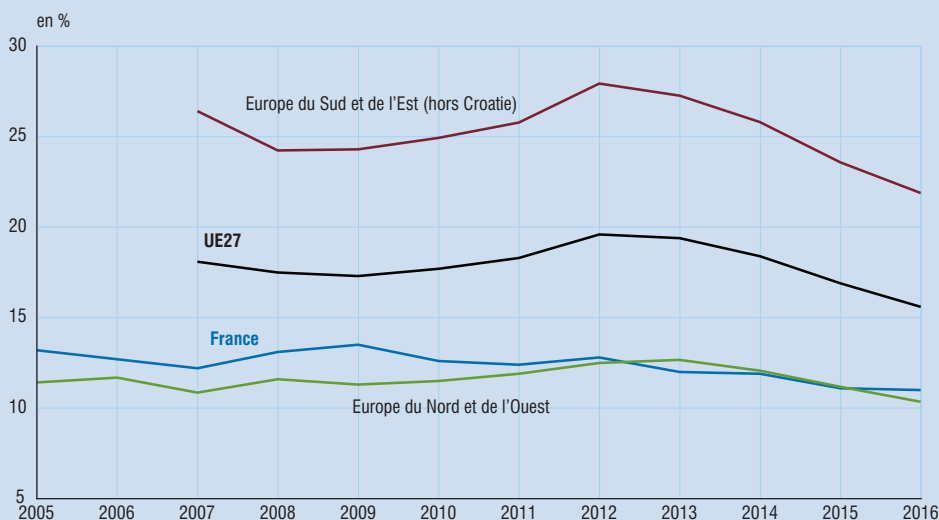
Encadré 3 (suite)

dans plusieurs pays, améliorant les conditions de vie mais relevant mécaniquement le seuil de pauvreté monétaire.

En France, le taux de privation matérielle a baissé quasi continûment de 2009 à 2016, passant de 13,5 % à 11,0 %. Le taux de pauvreté monétaire, quant à lui, était proche du taux de privation matérielle à la fois en niveau et en évolution jusqu'en 2009, année à partir de laquelle il s'en écarte : il augmente puis se stabilise autour

de 13,6 %. Cette même divergence a été observée et commentée à partir de l'indicateur français de pauvreté en conditions de vie [Pan Ké Shon, 2015]. Les raisons en sont mal connues, notamment du fait de la complexité de ce dernier indicateur. Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par la part subjective de l'autoévaluation des conditions de vie, et le fait que les ménages auraient tendance à adapter leurs appréciations en temps de difficulté.

Taux de privation matérielle depuis 2005



Champ : Union européenne à 27.

Note : la Croatie a été exclue du champ pour garantir un champ constant depuis 2007. Avant 2007, les données ne sont pas disponibles pour la Roumanie et la Bulgarie.

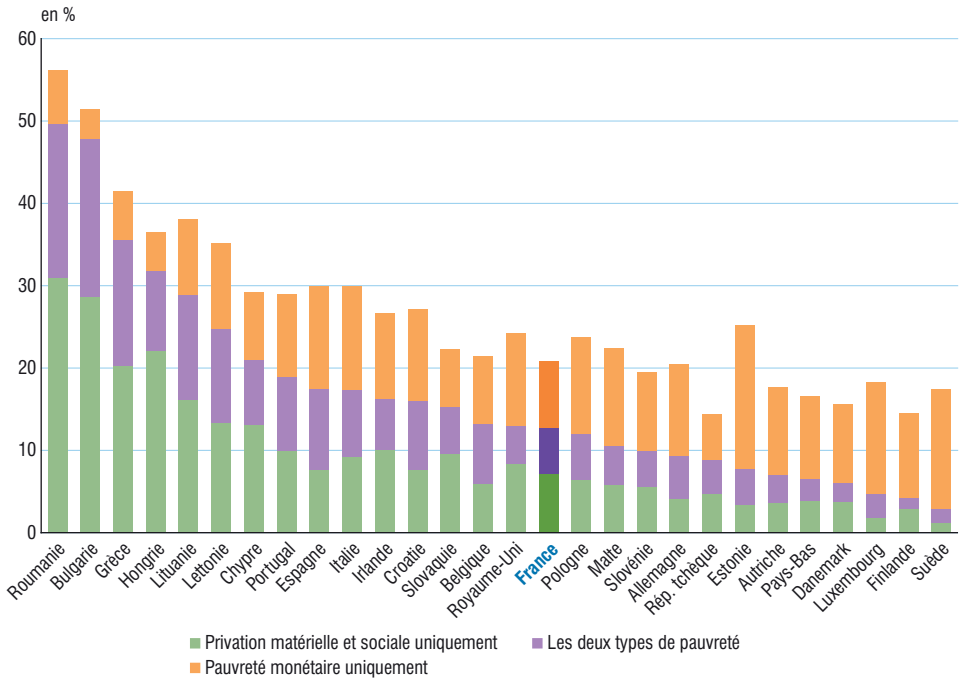
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2005 à 2016, extraction des données en septembre 2018.

En France, 5,5 % de la population cumule pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale

Bien que le taux de privation matérielle et le taux de pauvreté monétaire soient proches dans une bonne partie des pays de l'UE, les individus qui se trouvent dans chacune de ces deux situations ne sont pas forcément les mêmes. En France, en 2016, 43 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale sont également en situation de pauvreté monétaire, ce qui représente 5,5 % de la population totale (figure 4).

Parmi les individus affectés par au moins un des deux types de pauvreté, la proportion de personnes cumulant les deux situations varie d'une sur dix en Finlande à un peu plus d'une sur trois en Bulgarie. Ainsi, dans tous les pays de l'UE, les individus qui cumulent les deux formes de pauvreté sont une minorité par rapport à ceux qui ne sont atteints que par l'une d'entre elles.

4. Proportion de personnes en situation de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale en 2016



Lecture : en 2016, 20,8 % des Français sont touchés par un des deux types de pauvreté, dont 7,2 % des Français en situation de privation matérielle et sociale seule, 8,1 % en situation de pauvreté monétaire seule et 5,5 % cumulant les deux types de pauvreté.

Note : les pays sont classés par taux de privation matérielle et sociale décroissant. Pour les individus dont la situation de privation matérielle et sociale n'est pas connue, on leur applique le taux de privation matérielle et sociale du pays en question. Cette méthode a tendance à sous-estimer la part de la pauvreté cumulative, en particulier là où le taux de non-réponse de la population pauvre est relativement important, comme en Suède ou aux Pays-Bas.

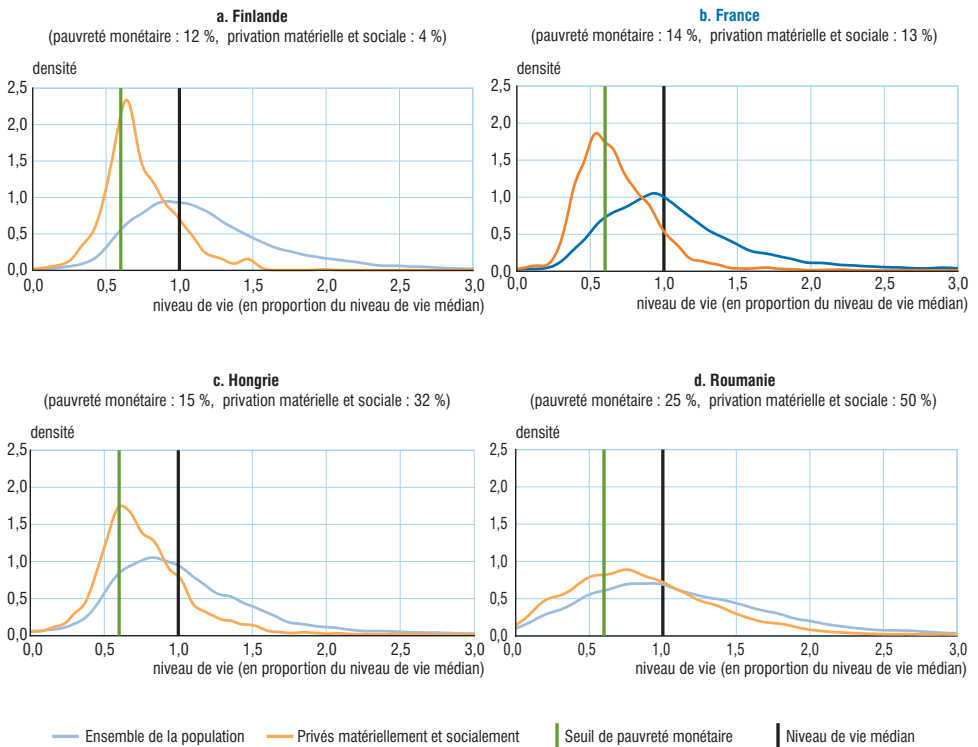
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

Sans surprise, parmi les personnes pauvres selon l'une des deux définitions, la part relative des deux types de pauvreté varie entre les pays. En Roumanie, Bulgarie, Grèce et Hongrie, moins d'une personne pauvre sur sept est en situation de pauvreté monétaire sans être en situation de privation matérielle et sociale. À l'inverse, dans les pays de plus faible taux de privation matérielle et sociale comme la Suède, le Luxembourg ou la Finlande, plus de 70 % des personnes pauvres sont uniquement en situation de pauvreté monétaire. En France, la population pauvre est composée à 35 % de personnes en situation de privation matérielle et sociale seule, à 39 % de personnes en situation de pauvreté monétaire seule, et à 27 % de personnes cumulant les deux types de pauvreté.

Les pays qui comportent la plus faible part de personnes atteintes par l'une ou l'autre des pauvretés sont la République tchèque et la Finlande (moins de 15 %). À l'inverse, cette part de la population dépasse 50 % en Roumanie et en Bulgarie, pour la majeure partie constituée de personnes en situation de privation matérielle et sociale. En France, 20,8 % de la population est touchée par au moins l'une des deux formes de pauvreté.

Si toutes les personnes touchées par la privation matérielle et sociale ne sont pas pauvres au sens monétaire, leur niveau de vie est bien inférieur à celui du reste de la population. Dans la majorité des pays de l'UE, plus de 80 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à la médiane. La distribution de leurs niveaux de vie est également plus resserrée que dans le reste de la population, avec une majorité de personnes généralement concentrées autour du seuil de pauvreté monétaire (figure 5). En France, 90 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale vivent en dessous du niveau de vie médian, et moins de 2 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à 1,5 fois la médiane (contre 20 % de la population totale).

5. Distribution des niveaux de vie de la population et des personnes en situation de privation matérielle et sociale



Lecture : la courbe bleue est la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, la courbe orange celle de la population en situation de privation matérielle et sociale. L'aire sous chacune des courbes vaut 1. En France, 44 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, 90 % ont un niveau de vie inférieur à la médiane, et moins de 2 % ont un niveau de vie supérieur à 1,5 fois la médiane. Note : la Finlande, la Hongrie et la Roumanie sont représentées car ces pays sont des cas où les taux de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale sont, respectivement, faibles pour les deux, faible pour la pauvreté monétaire et élevé pour l'autre, élevés pour les deux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

Les contours socio-démographiques des deux types de pauvreté sont relativement similaires

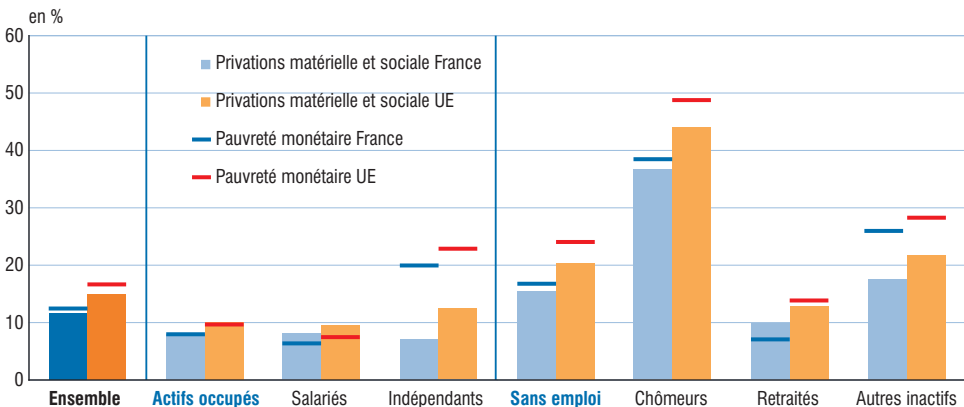
Bien que les individus touchés par la pauvreté monétaire et la privation matérielle et sociale ne soient pas forcément les mêmes, ces deux populations ont beaucoup de caractéristiques socio-démographiques en commun. Ainsi, que ce soit du point de vue du statut d'activité, de la profession ou de la configuration familiale, les écarts de taux de pauvreté des différentes catégories de population sont du même ordre selon les deux définitions.

En moyenne dans l'UE et pour les deux types de pauvreté, les **actifs occupés** sont un peu moins touchés que les **retraités**³, et environ quatre fois moins que les **chômeurs** (figure 6). Du point de vue de la profession, les taux de pauvreté des cadres et des professions intermédiaires sont proches, et bien plus faibles que ceux des ouvriers. Les types de famille les plus touchées sont les familles monoparentales, dont les taux de pauvreté sont trois fois supérieurs à ceux des couples sans enfants (respectivement 34,0 % et 11,7 % pour la pauvreté monétaire, et 32,0 % et 10,5 % pour la privation matérielle et sociale).

Les profils socio-démographiques des personnes en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale ne sont pas strictement les mêmes pour autant. La première différence notable concerne l'âge des populations touchées. Dans la plupart des pays de l'UE, les taux de pauvreté monétaire des jeunes de 16 à 24 ans sont bien supérieurs à ceux des autres tranches d'âge, ce qui n'est pas le cas en matière de privation matérielle et sociale. Les aides intrafamiliales au bénéfice des jeunes, qui ne sont pas captées dans la mesure du revenu, et le fait qu'ils vivaient moins négativement des conditions matérielles considérées comme transitoires pourraient l'expliquer.

Quant au statut d'activité, des différences notables existent au sein de la catégorie des actifs occupés. Ainsi, dans la majorité des pays de l'UE, les indépendants ont un taux de pauvreté monétaire bien supérieur à leur taux de privation matérielle et sociale, ce dernier étant souvent du même ordre que celui des salariés (figure 6).

6. Taux de privation matérielle et sociale et taux de pauvreté monétaire par activité la plus fréquente en France et dans l'UE en 2016



Champ : personnes de 16 ans ou plus.

Lecture : en 2016, le taux de privation matérielle et sociale des salariés français est de 8,3 % et leur taux de pauvreté monétaire est de 6,3 %.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

3. Par ailleurs, la privation matérielle et sociale des retraités distingue nettement les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest de ceux d'Europe du Sud et de l'Est : dans tous les pays du premier groupe, les retraités présentent un taux de privation inférieur à 10 %, tandis qu'il est supérieur à 10 % pour tous ceux du second groupe, à l'exception de la République tchèque.

Du point de vue de la profession, on observe un décalage similaire chez les agriculteurs, dont le taux de privation matérielle et sociale (bien que relativement élevé par rapport aux autres professions) est systématiquement plus faible que leur taux de pauvreté monétaire. Que ce soit pour les indépendants ou pour les agriculteurs, il se peut que la mesure des revenus soit incomplète, surestimant ainsi l'indicateur de pauvreté monétaire. De même, un patrimoine plus important ou le recours à l'autoconsommation pourraient également mieux protéger ces catégories de la privation matérielle.

En France, les écarts entre catégories d'individus sont du même ordre que dans la moyenne de l'UE. En revanche, la situation des retraités y est particulière : alors que leur taux de pauvreté monétaire est le plus bas des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest (7,0 %), leur taux de privation matérielle et sociale est le plus élevé de ce groupe de pays (9,9 %). Ce dernier indicateur conduit à relativiser le constat d'une situation *a priori* plus favorable de cette catégorie de la population.

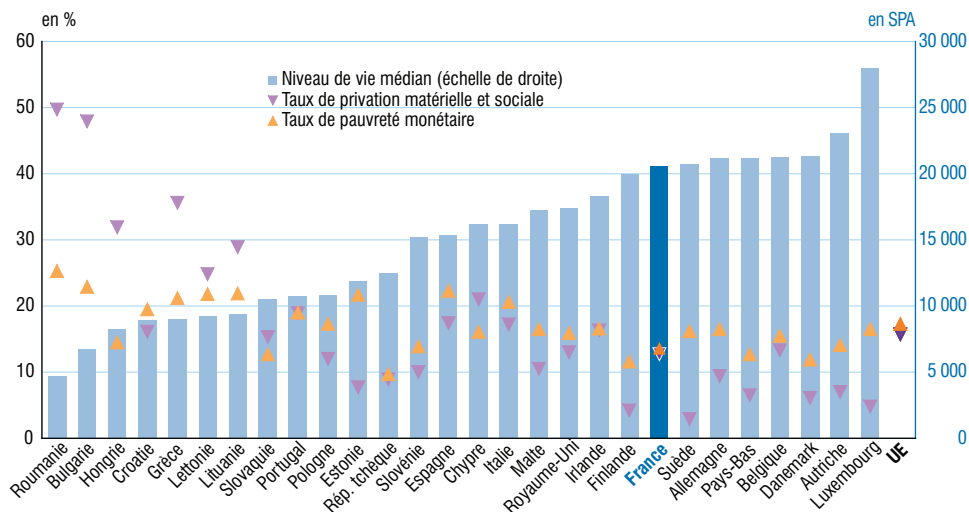
Le taux de privation matérielle et sociale d'un pays est fortement corrélé à son niveau de vie médian

Les populations en situation de privation matérielle et sociale et de pauvreté monétaire ne se recoupent pas forcément, et le taux de pauvreté d'un pays peut être très différent selon la définition utilisée.

Au sein de l'UE, il y a une forte corrélation négative entre le taux de privation matérielle et sociale d'un pays et son niveau de vie médian (*figure 7*) : tous les pays dont le niveau de vie médian est supérieur à 17 000 SPA, soit 12 pays sur 28, ont un taux de privation matérielle et sociale inférieur à 15 % (à l'exception de l'Irlande). Dans le même temps, six des sept pays dont le niveau de vie médian est inférieur à 10 000 SPA ont un taux de privation supérieur à 24 %.

Cependant, cette relation n'est pas systématique : l'Estonie et la République tchèque affichent des taux de privation matérielle et sociale parmi les plus bas de l'UE en dépit de

7. Niveau de vie médian, taux de pauvreté monétaire et taux de privation matérielle et sociale en 2016



Lecture : en France, en 2016, le taux de privation matérielle et sociale est de 12,7 %, le niveau de vie médian de 20 624 SPA et le taux de pauvreté monétaire de 13,6 %.

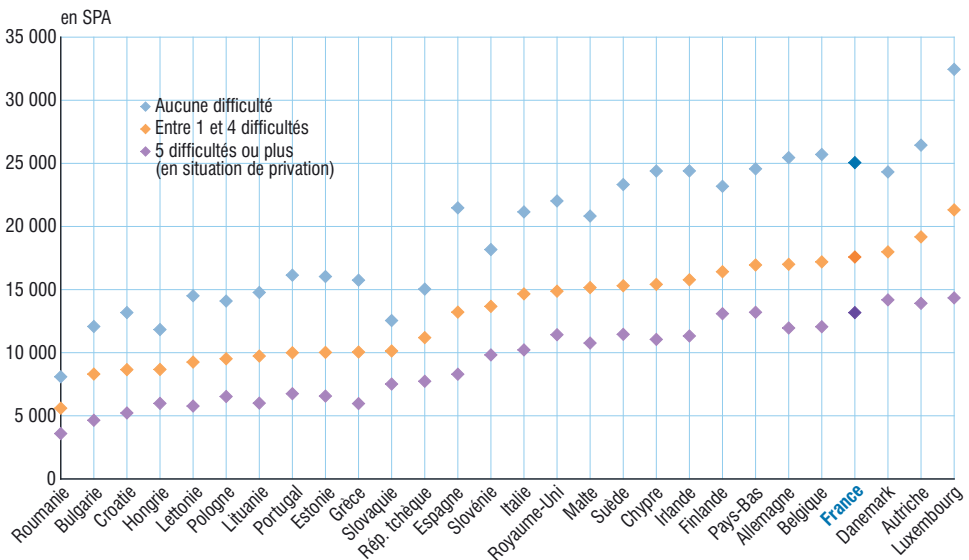
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

niveaux de vie médians relativement faibles. La Slovénie, Malte et la Pologne sont les seuls pays d'Europe du Sud et de l'Est dont le taux de privation matérielle et sociale est plus faible que celui de la France.

La pauvreté monétaire étant définie relativement au niveau de vie de chaque pays, son taux reflète la forme de la distribution des niveaux de vie du pays. Il a donc un lien moins prononcé avec le niveau de vie médian, même si une corrélation subsiste. Ainsi, certains pays à très haut niveau de vie ont des taux de pauvreté monétaire autour de la moyenne (Luxembourg, Allemagne, Suède), et d'autres pays de niveau de vie intermédiaire (Italie, Espagne) présentent des taux de pauvreté monétaire très élevés, supérieurs à 20 %. D'autre part, certains pays ont des taux de pauvreté monétaire relativement bas malgré des niveaux de vie médians relativement peu élevés : ainsi, la Hongrie, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque, dont les niveaux de vie médians s'échelonnent de 8 270 SPA à 15 250 SPA, font partie des 11 pays aux plus faibles taux de pauvreté monétaire de l'UE, en dessous de 16 %.

La part de personnes en situation de privation matérielle et sociale semble être largement déterminée par la richesse du pays, résultat attendu avec un concept de pauvreté comparable entre les pays. Cependant, en SPA, le niveau de vie des personnes en situation de privation matérielle et sociale varie grandement d'un pays à l'autre (figure 8). En Roumanie, par exemple, les personnes en situation de privation ont un niveau de vie médian quatre fois moins élevé qu'au Luxembourg, soit un écart du même ordre que pour les personnes qui ne sont pas en situation de privation⁴. Bien que ces populations soient définies par un critère de privation commun, elles ne sont donc pas comparables en matière de niveau de vie.

8. Niveau de vie médian selon le nombre de difficultés matérielles et sociales en 2016

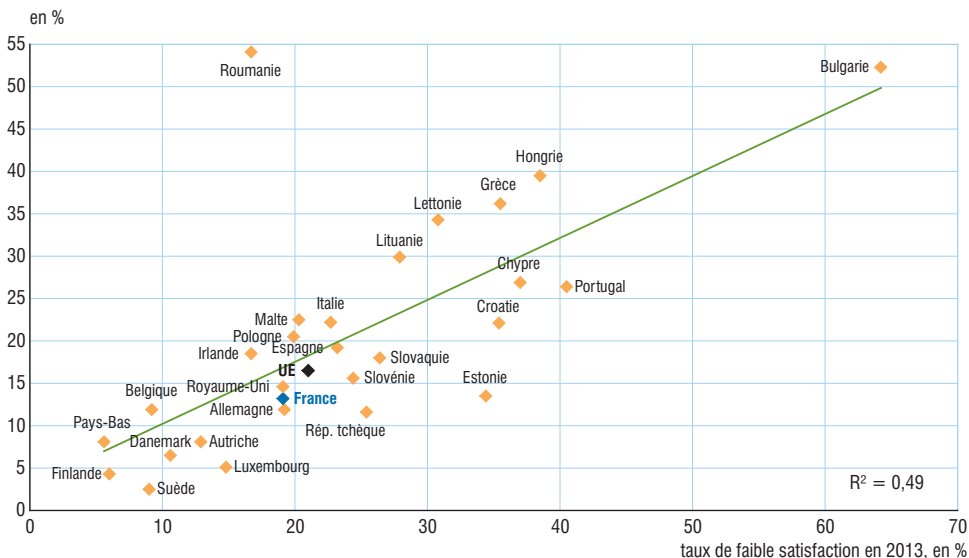


Note : les pays sont classés par niveau de vie croissant du groupe « entre 1 et 4 difficultés ».
Le groupe « 5 difficultés ou plus » correspond aux personnes en situation de privation matérielle et sociale.
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, calculs des auteurs.

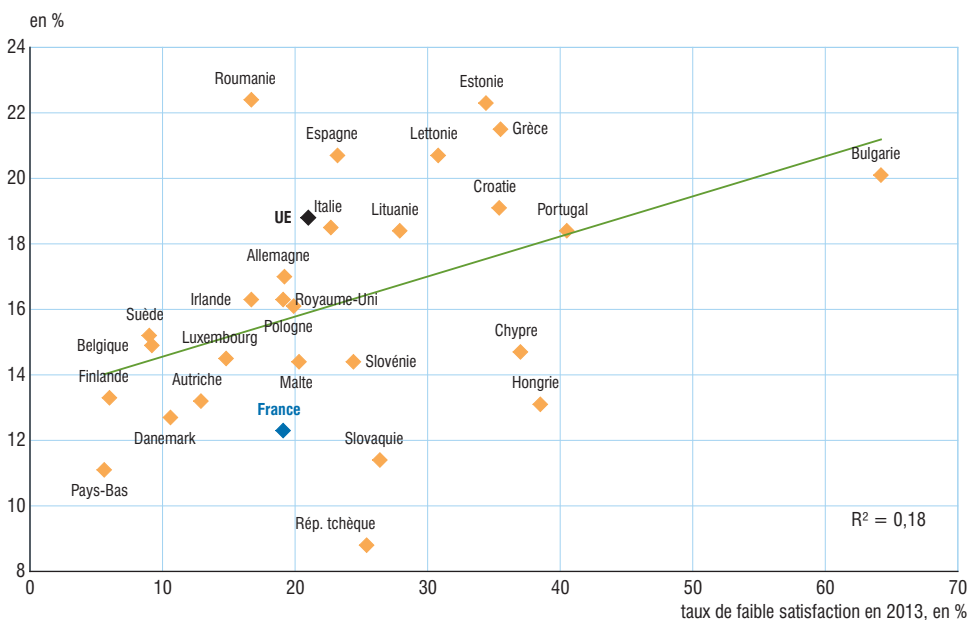
4. Le fait qu'il y ait de tels écarts de niveaux de vie, exprimés en SPA, entre les personnes en situation de privation des différents pays semble contredire l'idée que, dans cette monnaie artificielle, un même niveau de vie permette de se procurer les mêmes biens et services dans tous les pays. Cela pourrait s'expliquer par une appréciation différente des privations selon le pays, ou par le fait que le SPA corrige de manière imparfaite les écarts de pouvoir d'achat pour cette catégorie de la population.

9. Part de faible satisfaction dans la vie et taux de pauvreté de la population en 2014

a. Privation matérielle et sociale



b. Pauvreté monétaire



Champ : personnes de 16 ans ou plus.

Lecture : en France, parmi les 16 ans ou plus, 19,1 % déclarent une satisfaction faible en 2013 et, en 2014, 12,3 % sont en situation de pauvreté monétaire et 13,2 % en situation de privation matérielle et sociale.

Note : la proportion de personnes déclarant une faible satisfaction dans la vie est la proportion de personnes qui attribuent une note sur 10 inférieure ou égale à 5. Les données de privation ne sont pas disponibles pour tous les pays dans le dispositif SILC de 2013.

Le coefficient de détermination R^2 , égal au carré de la corrélation entre deux mesures, est égal à 0,49 entre le taux de privation matérielle et sociale et le taux de faible satisfaction, et égal à 0,18 entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de faible satisfaction.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2013 et 2014, extraction des données en septembre 2018.

La privation matérielle et sociale explique mieux que la pauvreté monétaire l'insatisfaction dans la vie de certains Européens

Dans le dispositif SILC de 2013, des données concernant l'évaluation par les individus de leur bien-être subjectif ont été collectées auprès des ménages. Ces données contiennent entre autres une évaluation de la satisfaction des individus concernant la vie qu'ils mènent actuellement. Cette mesure subjective est notée de 0 à 10, 0 indiquant une insatisfaction totale et 10 une satisfaction complète. On s'intéresse ici à la population déclarant une faible satisfaction, c'est-à-dire située entre 0 et 5 [Eurostat, 2015].

En 2013, parmi les habitants de l'UE de 16 ans ou plus, 21,0 % de la population déclarent une satisfaction faible quant à la vie qu'ils mènent. En France, cette proportion est de 18,9 %, soit un taux proche de celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne, et supérieur à celui de tous les autres pays d'Europe du Nord et de l'Ouest.

On peut alors se demander qui des personnes pauvres monétairement ou privées matériellement et socialement ont les taux de faible satisfaction les plus proches entre les différents pays de l'UE. À ce sujet, le paradoxe d'Easterlin suggère que la satisfaction d'un individu serait déterminée non pas seulement par son propre niveau de vie, mais également par sa position relative au sein d'une population de référence [Godefroy et Lollivier, 2014]. Selon cette théorie, le fait d'être en situation de pauvreté monétaire (par définition relative) devrait fortement déterminer le fait de connaître une faible satisfaction dans la vie. À l'inverse, si la satisfaction est déterminée par les seules conditions d'existence de l'individu, alors la privation matérielle et sociale devrait être plus fortement liée à la faible satisfaction.

De manière générale, la part de personnes insatisfaites est la plus forte dans les pays où les taux de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale sont les plus élevés (*figure 9*). Cependant, la corrélation est significativement plus forte pour la privation matérielle et sociale. La Roumanie fait figure d'exception, car bien qu'elle présente un taux de privation matérielle et sociale très élevé, son taux de faible satisfaction est proche de la moyenne de l'UE, et très éloigné de celui des autres pays de fort niveau de privation matérielle et sociale.

On retrouve le même résultat au niveau individuel : à caractéristiques socio-démographiques et pays de résidence similaires, un individu a plus chances de se déclarer insatisfait s'il est en situation de privation matérielle et sociale que s'il est en situation de pauvreté monétaire. Même si leur niveau de vie varie grandement d'un pays à l'autre, les Européens en situation de privation matérielle et sociale semblent ainsi être bien plus homogènes en matière de satisfaction dans la vie que les personnes pauvres monétairement. ■

Annexe

Niveau de vie médian, taux de privation matérielle et sociale et taux de pauvreté monétaire suivant les pays en 2016

	Niveau de vie médian		Privation matérielle et sociale		Pauvreté monétaire	
	En SPA	Rang décroissant	Taux en %	Rang par taux croissant	Taux en %	Rang par taux croissant
Luxembourg	27 973	1	4,8	3	16,5	14
Autriche	23 112	2	7,0	6	14,1	8
Danemark	21 333	3	6,1	4	11,9	3
Belgique	21 313	4	13,3	15	15,5	10
Pays-Bas	21 195	5	6,5	5	12,7	4
Allemagne	21 179	6	9,4	9	16,5	15
Suède	20 752	7	2,9	1	16,2	13
France	20 624	8	12,7	13	13,6	6
Finlande	19 995	9	4,2	2	11,6	2
Irlande	18 330	10	16,3	18	16,6	17
Royaume-Uni	17 369	11	13,0	14	15,9	11
Malte	17 204	12	10,5	11	16,5	16
Italie	16 213	13	17,2	19	20,6	21
Chypre	16 178	14	21,0	22	16,1	12
Espagne	15 333	15	17,4	20	22,3	26
Slovénie	15 249	16	10,0	10	13,9	7
Rép. tchèque	12 476	17	8,9	8	9,7	1
Estonie	11 870	18	7,7	7	21,7	23
Pologne	10 854	19	12,0	12	17,3	18
Portugal	10 799	20	18,9	21	19,0	19
Slovaquie	10 469	21	15,3	16	12,7	5
Lituanie	9 360	22	28,9	24	21,9	25
Lettonie	9 234	23	24,8	23	21,8	24
Grèce	9 063	24	35,6	26	21,2	22
Croatie	8 982	25	16,1	17	19,5	20
Hongrie	8 271	26	31,9	25	14,5	9
Bulgarie	6 746	27	47,9	27	22,9	27
Roumanie	4 728	28	49,7	28	25,3	28

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2016, extraction des données en septembre 2018.

Définitions

Actif occupé, chômeur, retraité ou autre inactif : dans le dispositif EU-SILC, les personnes de 16 ans ou plus doivent déclarer le nombre de mois passés au cours de l'année précédente sur une liste de statuts d'activité. Elles sont ensuite classées selon leur activité la plus fréquente, comme actif occupé (comprenant salarié et non-salarié) ou comme sans emploi (comprenant chômeur, retraité et autre inactif).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage, rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Les unités de consommation d'un ménage sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de « l'OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est le seuil qui sépare la population en deux parties égales, l'une au-dessus et l'autre en dessous.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre au sens monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de son pays. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Privation matérielle (ancien indicateur européen) : l'ancien indicateur européen de privation matérielle, mesuré dans le dispositif EU-SILC et calculé depuis 2009, est la base sur laquelle a été défini l'indicateur de privation matérielle et sociale. Un ménage est considéré en situation de privation matérielle s'il rencontre au moins 3 difficultés parmi une liste de 9 difficultés matérielles concernant le logement, les biens durables ou certaines difficultés financières.

Privation matérielle et sociale : définition de la pauvreté fondée sur les conditions de vie de l'individu. Dans le dispositif EU-SILC, une personne est considérée comme étant en situation de privation matérielle et sociale si elle déclare subir au moins 5 difficultés parmi une liste de 13 éléments concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet en théorie d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays.

Pour en savoir plus

Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2018.

Beffy M., Clerc M.-E., Thévenot C., « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Eurostat, *Living conditions in Europe*, coll. « Statistical Books », édition 2018.

Eurostat, *Quality of life – Facts and views*, coll. « Statistical Books », édition 2015.

Godefroy P., Lollivier S., « Satisfaction et qualité de vie », *Économie et statistique* n° 469-470, 2014.

Godefroy P., Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les Travaux de l'Observatoire*, ONPES, édition 2009-2010.

Guio A.-C., Gordon D., Marlier E., "Measuring Material Deprivation in the EU: Indicators for the Whole Population and Child-Specific Indicators", *Eurostat Methodologies and Working Papers*, Eurostat, 2012.

Lollivier S., Verger D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* n° 308-310, 1998.

Pan Ké Shon J.-L., « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », *Document de travail de la DSDS* n° F1502, Insee, janvier 2015.

Verger D., « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-385, 2005.
